



L'ECHO CHAPELAT



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - LES GRANDES CHAPELLES - AUBE - N° 93 AOÛT 2025

Lisez le journal sur <https://www.lesgrandeschapelles.fr>
ou sur <https://www.lesgrandeschapelles.com>



SOMMAIRE

Le mot du Maire / Mairie / Rappel	p1
Etat civil	p2
Le mot du Maire (suite)	p2
La messe du 13 juillet 2025	p2
Un apiculteur est passé devant la Mairie	p2
Vacances d'été à l'ALSH 2025	p3
L'évolution de la commune de puis 2025	p4
L'évolution de la commune de puis 2025	p5
Les sapeurs - pompiers au 14 juillet 2025	p6
SDACR	p7
SDACR (suite)	p8
Règlement du vide grenier du 7 septembre	p9
Flyer sur le vide grenier du 7 septembre	p10

MAIRIE

Tel : 0325375259

Mail : lesgrandeschapelles.mairie@wanadoo.fr

PanneauPocket: icône PanneauPocket sur votre portable, sélectionner: **Les Grandes Chapelles**

Ouverture au public :

De 9h à 12h du mardi au samedi

RAPPEL

**Les après-midis,
le secrétariat de Mairie
est FERME au public.**

LE MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Vous êtes priés d'arracher les herbes au niveau de votre propriété, surtout toutes les rues qui sont faites en enrobé complet, il y a toujours un raccord entre l'enrobé et votre propriété, la commune a déjà fait l'effort de goudronner le trottoir, merci de faire le nécessaire pour que tout soit clean. Une photo vous sera transmis ultérieurement si le désherbage n'a pas été effectué.

Le **13 octobre 2025** débiteront les travaux prévus par **Colas Nord Est**. Les habitants de la rue des Jardins, rue des Champs, rue du Haut de la Poste et impasse Roy sont priés le **couper les thuyas et arbustes dépassant sur le domaine public**.

Autour du **15 septembre 2025** devrait commencer les travaux de ravalement des façades pour le local qui abrite la coiffeuse.

Le **1er septembre** devrait commencer le montage de l'échafaudage sur l'église.

Le texte officiel de la loi du 21 mai 2025 visant à harmoniser le **mode de scrutin aux élections municipales** afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité.

Ce qui va changer pour nous commune de 400 habitants:

- **La parité homme / femme**
- **Liste bloquée, vous n'avez pas le droit de rayer un candidat, sinon bulletin nul**
- **Liste de 11 conseillers**, la liste est complète à partir de 9 conseillers et 13 conseillers maximums, les 2 en plus sont considérés comme supplémentaires, postes vacants en cours de mandat
- Dans notre cas **la 2eme adjointe doit être une femme**
- **On peut avoir jusqu'à 3 adjoints** (1/3 de 11 conseillers)
- Dans le cas où l'élection n'est pas acquise au premier tour, les listes admises au second tour sont celles ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour. Leur composition peut être modifiée pour intégrer des candidats présents au premier tour sur d'autres listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés. La liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges obtient la majorité arrondi à l'entier supérieur (6). Les 5 sièges restant sont attribués selon la règle de la plus forte moyenne.

À partir du 1er septembre 2025, la communication des collectivités territoriales sera strictement encadrée par le Code électoral. Pour les **élus sortants**, une vigilance particulière s'impose : un faux pas peut suffire à invalider une élection ou à rendre un candidat inéligible.

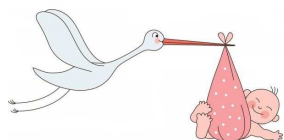
En page 4 et 5, j'ai indiqué tout ce qui a été fait depuis 2001 année de l'élection de Mr Jean Claude MOUCHEL, notamment nous avons continué par l'implantation de l'école maternelle et de la cantine-garderie pour le Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Il y a 2 prêts qui arrivent à terme le 25/10/2025 l'un d'une valeur de 56 000 € pour le local communal, l'autre de 250 000 € pour la petite Rue. Un autre prêt va se terminer en 23/11/2026 pour une somme de 300 000 € pour l'école maternelle et pour la cantine - garderie.

Etat civil

Naissance:

Eliot, Bertrand, Jean-Pierre
GENNERET
11 avril 2025
19 Rue Neuve



Le Mot du Maire (suite)

la rue des Champs, le Haut de la rue de la Poste et Chemin du Roy.
Quand on fait des travaux comme ceux prévus à l'Eglise **tranche optionnelle 1 et 2**, dans le budget on doit prévoir le coût total : 824 339,76 TTC .

Nous n'avons pas touché la totalité des subventions pour la **tranche ferme** alors qu'ils sont terminés, il manque toujours le bon document et bien signé par l'architecte, les artisans et le Maire.

Le repas des anciens est prévu le **samedi midi 11 octobre 2025**.

Bien cordialement,

D. Gamichon

La messe du 13 juillet 2025



Avant même les festivités du 14 juillet, notre village était en fête.

En effet, la communauté paroissiale de Méry-Plancy, réunie autour du Père Narcisse Elemba, accueillait un nouveau baptisé et un jeune s'engageant dans la prêtrise, tous deux, enfants du village !

Avec le soutien de la mairie, l'organisation de la célébration a tenu toutes ses promesses. Grâce à la participation d'un petit groupe de volontaires, les paroissiens ont pu être accueillis dans une église accessible, propre et fleurie.

Selon la nature et la durée des travaux de rénovation de l'église qui reprendront cet automne, nous évaluerons la possibilité de célébrer de nouveau une messe aux Grandes Chapelles en 2026.

Au plaisir de vous y retrouver !

Un apiculteur est passé devant la mairie



**Le tronc
était envahi
par des
abeilles !**



Vacances d'été à l'ALSH 2025



Parc des félins



Jeux en bois



Fabrications de bouritos



Accrobranches

Un été autour du monde avec la venue de la ludothèque itinérante "la trottinette" (jeux en bois de différents pays de monde), visite du parc des félins (Zimbabwe), fabrications de bouritos (Mexique), accrobranches (perou) pour clôturer le mois de juillet un lunch organisé par les enfants et les animatrices pour les parents.

L'évolution de la commune depuis 2001

2001 - 2014 Maire: Mr Jean Claude Mouchel, 1er adjoint: Mr Francis Litwin, 2eme adjoint: Mr Dominique Gamichon, voici les principales interventions qui ont eu lieu:

- Refait la toiture de la salle polyvalente et modification de sa forme
- Achat du terrain à Mme Litwin Mireille (soulte + échange de terre qui se trouvent entre le stade et la station de pompage)
- Construction de l'école élémentaire sur le terrain acheté à Mme Litwin Mireille
- Construction d'un lotissement avec 10 lots sur le terrain acheté à Mme Litwin Mireille
- Achat du terrain qui appartient à Mr Grandnom et qui se trouve entre l'école élémentaire et le chemin de la Poste
- Elargissement de la rue de la Poste par implantation d'un mur de soutènement pour pouvoir faciliter le passage du car
- Faire la rue de la Poste réseaux et voirie par **Poirier**
- Faire la rue du Bout de Chaussou réseaux et voirie par **Poirier**
- Mise en place d'un tuyau de 1,00 m de diamètre enterré, du début rue du Bout de Chaussou jusqu'à la mare
- Modification de l'école à coté de la mairie en salle pour les associations
- Transfert de la compagnie de sapeurs pompiers à la place du préau de l'école
- Dans le cimetière de la route d'Arcis mise en place d'un espace pour les deuils civils

2014 - 2026 Maire: Mr Dominique Gamichon, 1er adjoint: Mr Francis Litwin, 2eme adjoint: Mr Francis Collet

- Mise en place de tous les emplacements PMR (mairie, salle polyvalente et les écoles, la garderie, le nouveau cimetière route d'Arcis et place du centre)
- Mise en place dans le nouveau cimetière route d'Arcis de passage en béton désactivé
- Vente de l'ancienne école du Rion
- Installation de 2 bornes pour la recharge électrique
- Agrandir la mare du Bout de Chaussou par creusement et entourage de grillage rigide de 2,00 m de haut
- La petite Rue, la place du Centre, la rue du Rion et la rue des deux Justices du croisement avec la petite Rue avec le croisement de la rue du Bout de Chaussou tous les réseaux (réseau eau, réseau Enedis et réseau téléphonique) et mettre un tuyau de 400 mm de diamètre de la route d'Arcis jusqu'au puisard se trouvant au début de la rue du Bout de Chaussou par **Colas Est**
- Achat de la propriété à Mme Denoyel
- Agrandissement du local sur le terrain à Mme Denoyel qui sera le local communal
- La maison existante sur le terrain à Mme Denoyel sera refaite en 2 logements commerciaux et 1 logement
- Le restant du terrain sera pour la garderie
- L'école maternelle est construite sur le terrain qui appartenait à Mr Grandnom par **Giani Construction**
- La cantine-garderie est construite à la place de la poste et de l'ancienne bibliothèque, la jonction entre les 2 bâtiments existants est faite par un bâtiment à toit plat. Toute la maçonnerie est faite par **Lalle et Fils SAS**
- L'abris bus et le bâtiment au cimetière route d'Arcis ont eu leur couverture de refaite
- La route de Chapelle Vallon, rue de Rilly Sainte Syre, rue du Transformateur (la rue de écoles maternelles et élémentaires) ont eut leur réseaux d'eau, Enedis, téléphone et électronique de refait par **Colas Nord Est**
- Nous avons profité pour faire supprimer le transformateur qui était en hauteur par un bâtiment étant nettement moins haut vue que toutes les arrivées sont souterraines
- Nous avons refait toutes les portes et fenêtres de la salle polyvalente
- L'année suivante c'était au tour de l'intérieur de la salle polyvalente d'être rénové: plafond, mur, peinture et carrelage
- Changement des 2 portes qui étaient en CTBX par des portes en aluminium et mise en place des 4 volets motorisés en aluminium côté sud-ouest à la garderie
- L'année suivante c'était le tour du côté nord-est de mettre 4 volets et 1 petit volet motorisés à la garderie.
- Installation des caméras place de la mairie et à l'intersection de la Grande Rue - rue d'Arcis
- Installation de la caméra place du Centre
- Installation des 5 caméras aux entrées du village et 2 caméras au terrain multi sport
- Démontage de la toiture du vestiaire de football en amiante par **l'entreprise Masson**
- Remise en place d'un bac acier sur le toit des vestiaires de football

- Acheter à Sca Vivescia une surface de 1100 m² pour faire un bassin de récupération d'eau de pluie route de Premierfait qui est dans la partie nord est du village par **Colas Nord Est**
- Raccordement de la rue des 2 Justices à partir du 22, la rue Neuve jusqu'au 9 est faite par **Colas Nord Est**
- Eglise Diagnostic en 2019
- Eglise Avant-projet en 2020
- Eglise DET et AOT tranches ferme, optionnelles 1 et 2 en 2022
- Eglise Tranche ferme en 2023
- Eglise Tranches optionnelles 1 et 2 en 2024
- Les rambardes qui permettent d'accéder au cimetière militaire ainsi que les portes ont été traités et repeintes en peinture époxy ainsi que la montée à la mairie
- La rue du Foyer, la rue du Verger de l'intersection avec la rue du Foyer et la rue Neuve à partir du 9, enfouissement des réseaux par **l'entreprise Guintoli**
- Passer tous les luminaires du village en LED
- La Sainte Vierge route de Chapelle Vallon suite à plusieurs accidents a dû être rénové
- Pour éviter tous les accidents qui vont vers la vierge nous avons mis 60 m de glissière de sécurité
- On a été obligé de céder l'eau au **SDDEA**, le groupement s'appelle désormais **COPE des Chapelles de Seine**
- Route d'Arcis sortie du village, curage du bassin couvert et agrandissement de celui-ci; en cas de trop plein, aller dans le bassin de la route de Premierfait, **Colas Est**
- Le haricot route de Rilly, le contournement de la maison à Mme Déchand, la ruelle Cornu, la route d'Arcis du croisement avec la rue Neuve au regard qui avait été fait par entreprise Colas, la rue du Marronnier, les trottoirs dans la rue du Bout de Chaussou par **l'entreprise Eurovia-Roussey**
- Installation de 38 panneaux photovoltaïques sur le toit des vestiaires de football en autoconsommation collective pour les écoles, la cantine-garderie, la salle polyvalente, la mairie, local communal, les deux autres locaux se trouvant 2 Grande Rue et le distributeur de pain
- Nous avons mis 60 m de glissière avec sécurité motard au niveau du stade et de la route de Chapelle Vallon
- Le toit de la mairie a été refait à neuf (pannes, chevrons, écran sous toiture, tuiles)
- Après la mairie a évolué, nous avons créé sur moitié de l'étage un espace qui servira pour rangé les archives, au rez de chaussée tout a été refait: isolement des murs, peinture et carrelage
- Au mois d'octobre 2025 sera fait par **Colas Nord Est**, la rue des Jardins enfouissement des réseaux et voirie, la rue des Champs, le Haut de la rue de la Poste et l'impasse du Roy la voirie
- Au mois de septembre 2025, normalement il vient la société **De Oliveira** pour faire le ravalement des façades sur tous les murs du 3bis, 3ter et 3 quater (les locaux commerciaux)

Nous avons commencé à avoir un revenu conséquent grâce aux 12 éoliennes de Premierfait, des Banlées et de Les Grandes Chapelles en 2010 (on ne compte que celles qui sont sur Les Grandes Chapelles). On peut supposer que celle-ci continueront de tourner pendant 5 ans au minimum pour continuer à avoir un revenu sauf si le gouvernement en décide autrement. Que vous soyez pour ou contre les éoliennes, on a pu faire tout ça.

Période 2026 - 2032

- Continuer les tranches 2 et 3 sur l'église
- Refaire toute la procédure pour trouver un architecte et des artisans pour les tranches 4, 5 et 6 de l'église
- Refaire la toiture du local sapeurs pompiers
- Refaire le crépis de la mairie
- Faire l'enfouissement des réseaux (SDDEA, SDEA, téléphone et caméra) Grande Rue
- Faire l'enfouissement des réseaux (SDDEA, SDEA, téléphone et caméra) Rue des 2 Justices et rue Neuve
- Faire l'enfouissement des réseaux (SDDEA, SDEA, téléphone et caméra) Rue d'Arcis
- Faire sur la rue des Sentiers et la première moitié de la rue du Verger la voirie (attendre 4 ans pour avoir la DETR, on n'y a droit que tous les 4 ans, cette année on y a droit pour la rue des Jardins, etc)
- Vider le cimetière de l'église par déménagement au cimetière de la rue d'Arcis
- Voir pour l'école élémentaire la possibilité de mettre des volets roulants sur les 3 classes et mettre un filet sous le préau
- Reste le PMR (Poste à Mobilité Réduite) de l'église
- Faire la ruelle Cornu jusqu'à la route de Droupt Saint Basle et le chemin de la voie Ray (va des silos jusqu'à la route d'Arcis) en enrobé.

Voici les gros travaux que l'on a faire jusqu'en 2032.

Les sapeurs pompiers au 14 juillet 2025



**Seul ancien combattant, Mr DELAVAL
Jean-Claude**

La cérémonie va débiter

Le chant des partisans



Sur le retour

SDACR 2025-2030

10 RAISONS D'AGIR

1 MISSION : PRÉVENIR ET SECOURIR



M. Pascal Courtade
préfet de l'Aube



M. Philippe Pichery
président du CASDIS



Colonel hors classe Rémy Andriot
chef de Corps et directeur départemental des services d'incendie
et de secours de l'Aube



« Garantir la sécurité des habitants de l'Aube est une responsabilité essentielle de l'État. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) y contribue activement en assurant secours d'urgence, lutte contre les incendies et gestion des crises. Trente ans après la départementalisation des services, le Schéma départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) évolue. Au-delà de la répartition des moyens, il fixe des orientations stratégiques pour adapter le SDIS aux enjeux futurs. Le SDACR 2025-2030 prend en compte les spécificités du territoire : développement urbain, CNPE, vallée de la Seine, patrimoine, attractivité économique. Issu d'une large concertation entre l'État, les élus et les acteurs de la sécurité civile, il trace un cap clair : renforcer la résilience du territoire et protéger ses habitants. Merci à tous les contributeurs engagés ».

« En tant que président du Conseil départemental de l'Aube et du SDIS, je suis fier de vous partager ici les grands principes du SDACR. Ce document va au-delà du simple recensement des risques : il traduit notre engagement collectif à protéger le territoire et ses habitants. L'Aube fait face à des défis naturels, technologiques ou sanitaires. Le SDACR structure notre réponse, anticipe les crises et optimise l'emploi des moyens. Il s'appuie sur l'engagement quotidien des sapeurs-pompiers du corps départemental et communautaire. Ce schéma garantit une couverture équitable et maîtrisée sur l'ensemble du territoire, tout en valorisant la prévention et la jeunesse. Je remercie l'ensemble des acteurs pour leur mobilisation. Ensemble, continuons à œuvrer pour la sécurité et la résilience de l'Aube ».

« Le SDACR 2025-2030 marque une étape importante pour l'adaptation de notre dispositif de sécurité civile aux réalités et enjeux actuels. Ce document confirme que le SDIS de l'Aube dispose d'un maillage territorial solide et de moyens matériels efficaces.

Toutefois, deux vulnérabilités majeures ressortent : la baisse continue de la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires et l'intensification des risques liés au changement climatique. Face à ces défis, dix axes stratégiques ont été définis pour renforcer notre capacité de réponse, consolider nos effectifs, anticiper les crises et mieux coordonner les acteurs de la sécurité civile. Le SDACR porte ainsi une ambition claire : garantir la protection de tous les Aubois, aujourd'hui comme demain, dans un esprit de responsabilité, d'efficacité et de solidarité territoriale ».

SDACR 2025-2030

ANTICIPER LES RISQUES, GARANTIR LA PROTECTION

1. Poursuivre l'action sur la politique du volontariat (reconnaissance, renforcement du nombre de conventions avec les employeurs, management de la ressource de sapeurs-pompiers volontaires)
2. Renforcer l'action sur le secours d'urgence aux personnes, notamment sur le sens de la mission (centrée sur l'urgence) et sur la réduction des durées d'intervention ainsi que sur le développement des compétences en matière de gestes techniques
3. Développer la doctrine opérationnelle et les compétences des sapeurs-pompiers (déclinaison des guides de doctrine nationaux, augmentation du réseau des formateurs, prise en compte des retours et partages d'expériences, accompagner les corps communaux dans leur formation continue)
4. Consolider et valoriser les corps communaux, en renforçant leur complémentarité avec les centres du corps départemental pour optimiser la ressource
5. S'engager résolument dans la prévention citoyenne et en direction de la jeunesse, afin de garantir voire renforcer le vivier de sapeurs-pompiers volontaires
6. Maintenir et adapter la couverture aux conséquences du changement climatique, notamment au regard des risques liés aux événements violents, aux feux d'espaces naturels et aux inondations
7. Renforcer la coordination interservices et accompagner la montée en puissance du Conseil Départemental de Sécurité Civile
8. Adapter notre organisation aux risques Cyber
9. Développer la résilience de notre organisation au regard des risques émergents
10. Améliorer la santé et préserver la sécurité des intervenants



SAPEURS-POMPIERS
AUBE



Schéma départemental d'analyse et de
couverture des risques
2025 - 2030



Diagnostic du Schéma départemental
d'analyse et de couverture des risques
2019 - 2024



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE
L'AUBE - 21, RUE ÉTIENNE PEDRON - CS 30607
10088 TROYES CEDEX - T.03 25 43 58 00 - WWW.SDIS10.COM

2025
2030

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'AUBE



SCHEMA DÉPARTEMENTAL D'ANALYSE
ET DE COUVERTURE DES RISQUES

PRÉFET
DE L'AUBE
Philippe
Fournier



Aube
LE DÉPARTEMENT

Comité des fêtes Les Grandes Chapelles

Madame, Monsieur,

Le Comité des fêtes Les Grandes Chapelles organise un vide-greniers le :

DIMANCHE 7 SEPTEMBRE 2025

à Les Grandes Chapelles

Pour participer à cet évènement, vous appelez Jennifer Vairelles, elle prendra en compte votre inscription et n'oubliez pas de joindre à Jennifer Vairelles ou à la mairie par mail ou dépôt dans la boîte aux lettres :

- Un chèque libellé à l'ordre du comité des fêtes. Un emplacement vous sera attribué et vous sera adressé par courrier.
- La photocopie de la carte professionnelle
- La photocopie de la carte d'identité pour les particuliers

Le prix du stand est fixé à **2.00 Euros le mètre**

Réservation à effectuer avant le 1 septembre 2025.

N'attendez pas le dernier moment pour vous inscrire car le nombre d'emplacements est limité.

La mise en place se fera à partir de 6 heures jusqu'à 8h00. Tout emplacement non occupé à 8h00 deviendra disponible et proposé aux exposants en attente.

Tout au long de la journée, un service de restauration rapide / buvette vous sera proposée par le comité et un Foodtruck.

- Le vide grenier est ouvert à tous, professionnels et occasionnels, conformément aux lois en vigueur.
- Les exposants professionnels doivent être munis de leur carte professionnelle à jour, K.bis ou registre du commerce.
- Les exposants occasionnels doivent être munis d'une pièce d'identité.
- Les textes précisent que le particulier ne peut exposer que des objets personnels et usagés pour la revente. ➤ Sont interdits sur les stands : armes, alimentaire, animaux, plantes et articles neufs.
- Déballage à partir de 6 heures – emplacement réservé jusqu'à 8h00.
- Le prix du stand est fixé à **2,00€ le mètre linéaire**
- Pour un problème de bon voisinage, prévoir entre les stands un espace de circulation.
- Les exposants sont placés par les organisateurs.
- Il est demandé de respecter les passages de sécurité (Pompiers, SAMU...).
- Les exposants sont responsables de leur stand pendant toute la durée de la manifestation.
- L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.
- Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement avant de partir – remballage à 18h.
- L'organisation ne prend pas la responsabilité des conditions atmosphériques (pas de remboursement).

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir,

Meilleurs sentiments.

Pour tout renseignement complémentaire : Vairelles Jennifer

INSCRIPTIONS : Jennifer Vairelles Tél. : 06 77 08 99 67

Le comité des fêtes organise un

VIDE GRENIER LES GRANDES CHAPELLES

Dimanche 7 septembre 2025

Emplacement 2 euros le mètre linéaire

Païement à la réservation (chèque ou espèce à déposer au 5 rue des champs ou à la mairie)

Buvette et restauration sur place



1041557150

Inscription: jennifer.bri@orange.fr ou 06.77.08.99.67